



Harmony Energy

Espace Tertiaire,
117 Allée du centre Tertiaire,
84800 Lagnes

PROJET D'OMBRIERES AGRIVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE DE LA CRAU (83)

NOTICE ECOLOGIQUE



COMMUNE DE LA CRAU
DEPARTEMENT DU VAR (83)



Ingénieurs-conseils en aménagement durable du territoire

42 bd Antonio Vivaldi
42000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

réalisée par

ECO-STRATEGIE

42 bd Antonio Vivaldi

42000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47

contact@eco-strategie.fr / www.eco-strategie.fr

Statut

Rapport provisoire

☐

Rapport définitif

☒

Historique du dossier

N° version	Date	Observations
V3	17/06/2024	

Equipe de travail

Société	Rédaction Analyse	Prospections	Cartographie	Contrôle Qualité
<i>ECO-STRATEGIE</i> 	Hermann HUBERT- DUDOIT	Hermann HUBERT- DUDOIT	Julie PÉRONIAT	Thibault SOLTYS



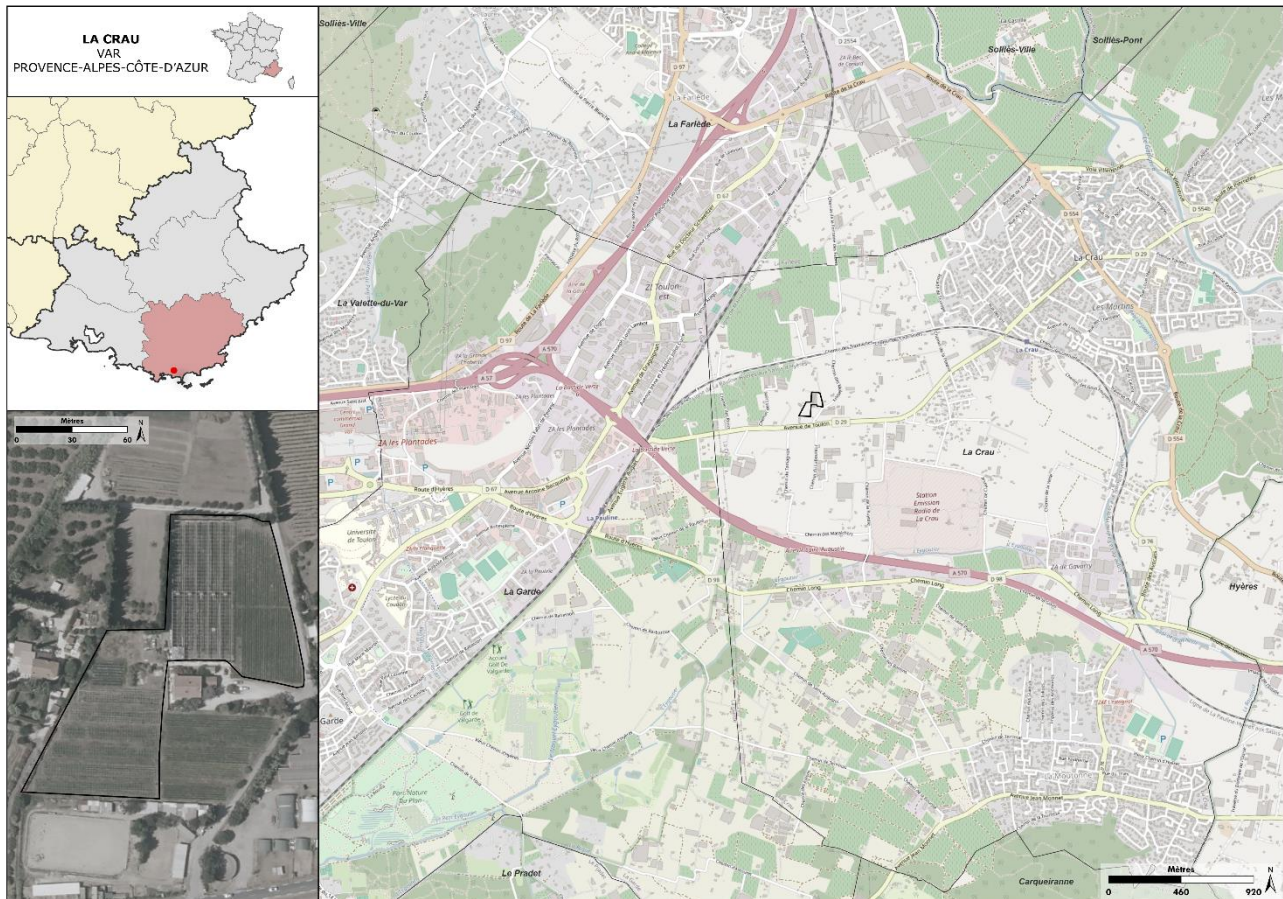
I. SOMMAIRE

I.	Sommaire	3
II.	Localisation du site	4
III.	Notice écologique du projet	5
III.1.	Contexte environnemental du site	5
III.1.1	Périmètres réglementaires	5
III.1.2	Périmètres d'inventaire et contractuels	5
III.2.	Diagnostic issu de la visite de site	9
III.2.1	Connexion du site d'étude à la trame verte locale	9
III.2.2	Habitats naturels	12
III.2.3	Zones humides	16
III.2.4	Flore	17
III.2.5	Faune	18
III.3.	Mesures mises en œuvre pour éviter/réduire les incidences du projet sur la faune et la flore 20	
III.3.1	Evitement géographique : évitement des lisières et des zones de friches	20
III.3.2	Evitement temporel : réalisation des travaux au cours de la période de moindre sensibilité de la faune	20
III.3.3	Réduction : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	21
III.3.4	Réduction : Précaution quant à la création de micro-habitats favorables en phase chantier 21	
III.4.	Conclusion de la notice écologique du projet	22
IV.	Analyse des incidences du projet sur le réseau Natura2000	23
IV.1.	Réglementation	23
IV.2.	Incidences du projet sur les habitats et les espèces	23
IV.2.1	Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000	23
IV.2.2	Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	27
IV.3.	Table des illustrations	30

II. LOCALISATION DU SITE

Le site, d'une surface d'1 ha, est situé sur la commune de La Crau (83), et correspond à des parcelles agricoles de pivoines gérées par les producteurs « Terre de pivoine ».

L'aire d'étude immédiate (AEI) correspond à la zone de projet.



III. NOTICE ECOLOGIQUE DU PROJET

III.1. Contexte environnemental du site

Pour étudier le contexte environnemental du site, une aire d'étude éloignée (AEE) de 5 km autour de l'AEI a été mise en place. Cette aire géographique plus étendue, permet d'appréhender le contexte environnemental dans lequel s'inscrit l'AEI, et de faire le lien avec les espèces à grand domaine vital (chiroptères, rapaces).

III.1.1 Périmètres réglementaires

Le projet n'intersecte directement aucun périmètre réglementaire.

Il est cependant situé à proximité du parc naturel national de Port-Cros et de plusieurs sites Natura2000. Le projet étant soumis à évaluation au cas par cas et étant situé à proximité d'une zone Natura2000, il est soumis à évaluation des incidences Natura2000.

Tableau 1 – Liste des sites Natura 2000 présents au sein de l'AEE

Identifiant	Nom	Distance au site
ZSC FR9301608	Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières	3,1 km au nord-ouest
ZSC FR9301622	La plaine et le massif des Maures	3,4 km à l'est

III.1.2 Périmètres d'inventaire et contractuels

Le projet n'intersecte directement aucun périmètre d'inventaire (ZNIEFF I, ZNIEFF II) ou contractuels (site du CEN, espace naturel sensible, ...).

Plusieurs périmètres ZNIEFF II et espaces naturels sensibles sont cependant situés à proximité du site de projet.

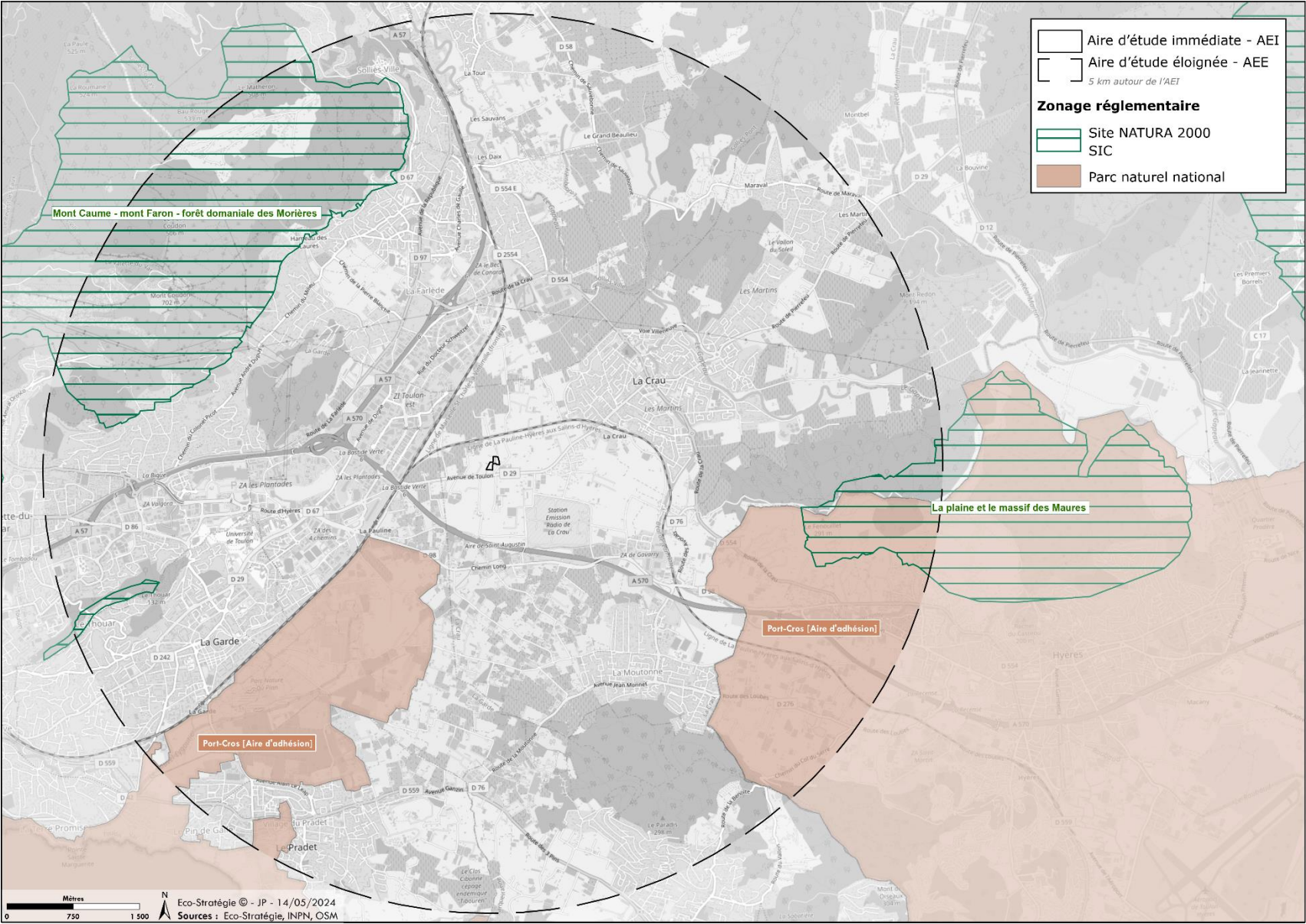


Figure 2 : Cartographie des zonages de protection réglementaire compris dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

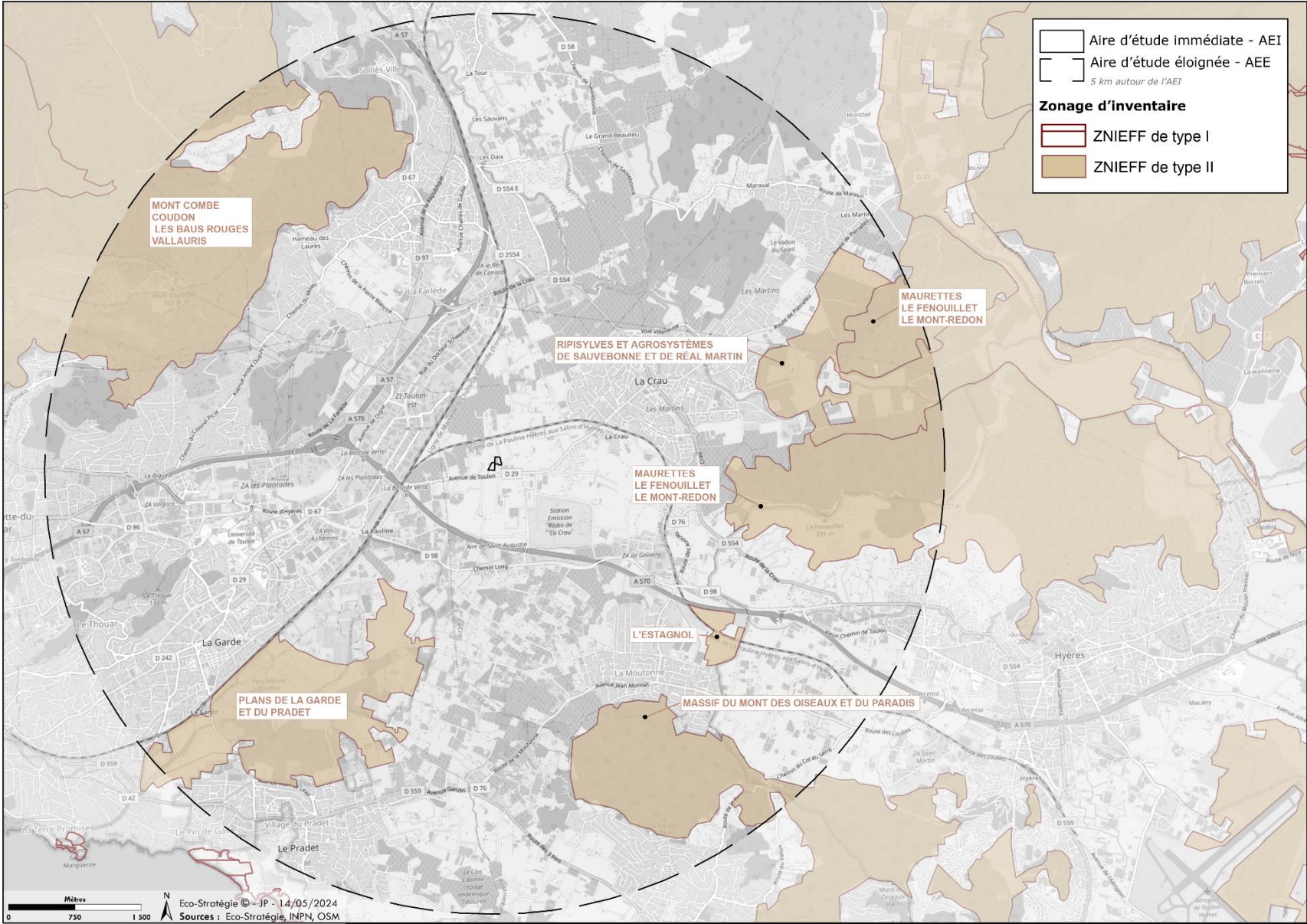
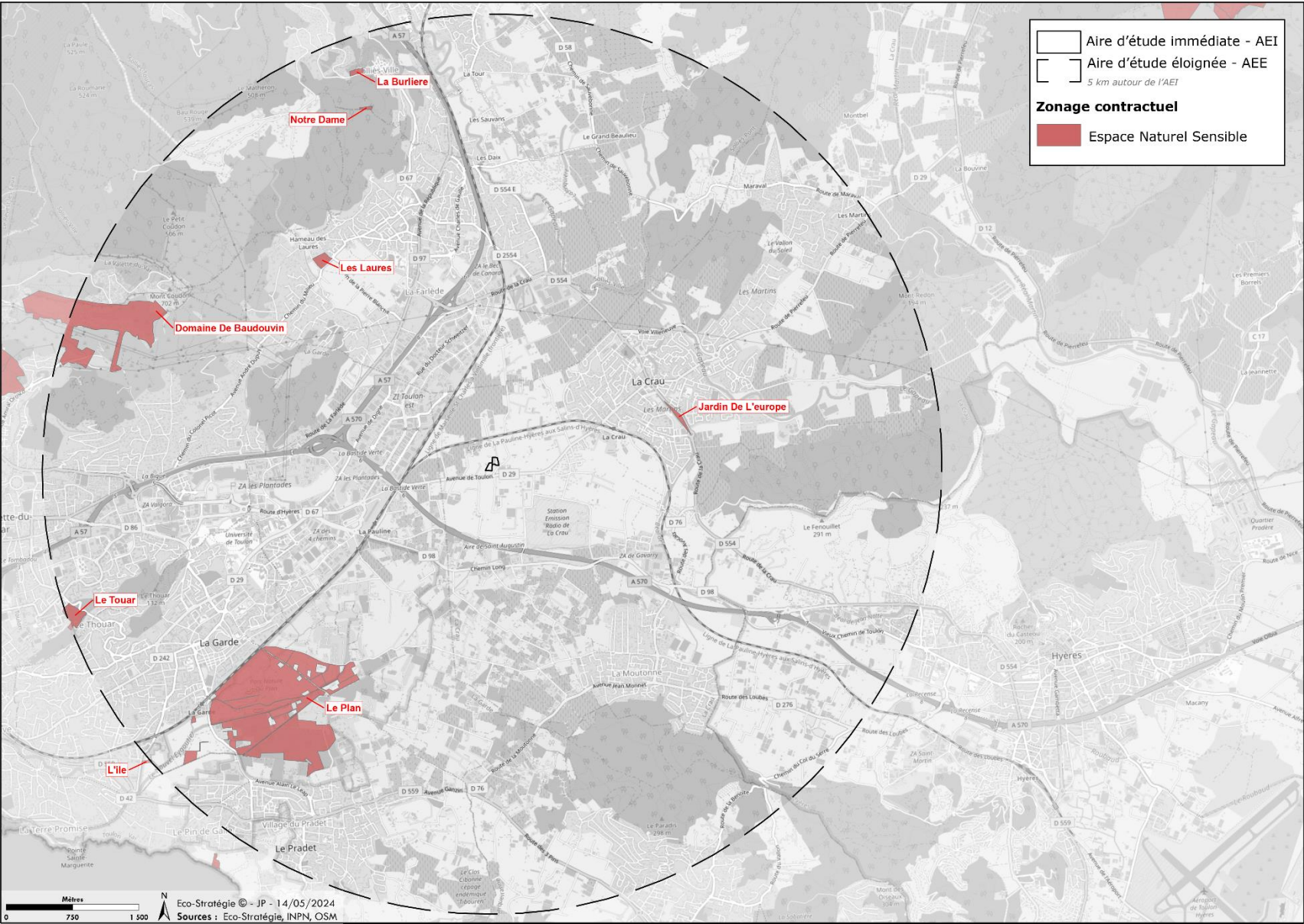


Figure 3 : Cartographie des zonages d'inventaires compris dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.



III.2. Diagnostic issu de la visite de site

Une visite de site a été réalisée le 24/04/2024 par Hermann HUBERT-DUDOIT, chargé d'études Ecologie et Biodiversité à Eco-Stratégie.

Cette visite de site a permis d'appréhender les grands habitats écologiques du site, les zones humides, et d'étudier ses potentialités écologiques en termes de faune et de flore. Les conditions météorologiques étaient globalement favorables (ciel dégagé, 17°C) excepté la présence de vent modéré à fort.

III.2.1 Connexion du site d'étude à la trame verte locale

Le site d'étude est situé dans un contexte naturel assez perturbé, englobé par d'autres parcelles agricoles, de bâtiments industriels de grande envergure à l'ouest et de bâtiment résidentiel à l'est. Des infrastructures routières importantes se situent également proches du site, notamment l'autoroute A570 qui se situe à environ 900 m au sud du site et qui suit un axe nord-ouest / est.

Selon la trame verte et bleue du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Crau, le site d'étude ne se situe dans aucun élément de la trame verte (réservoir de biodiversité, trame agricole relais). Concernant la trame bleue, le site se situe à environ 10 m d'un fossé humide à l'est qui suit le chemin des muletiers et à environ 70 m du ruisseau Lambert qui se trouve à l'ouest du site. Ces deux éléments de la trame bleue sont considérés dans la trame bleue du PLU comme des cours d'eau corridors écologiques. De nombreuses zones urbanisées et obstacles (voiries, bâtiments, ...) réduisent cependant la perméabilité du site. De même, il est possible que la forte présence humaine constitue un dérangement pour la faune (mouvements de véhicules, bruits...).

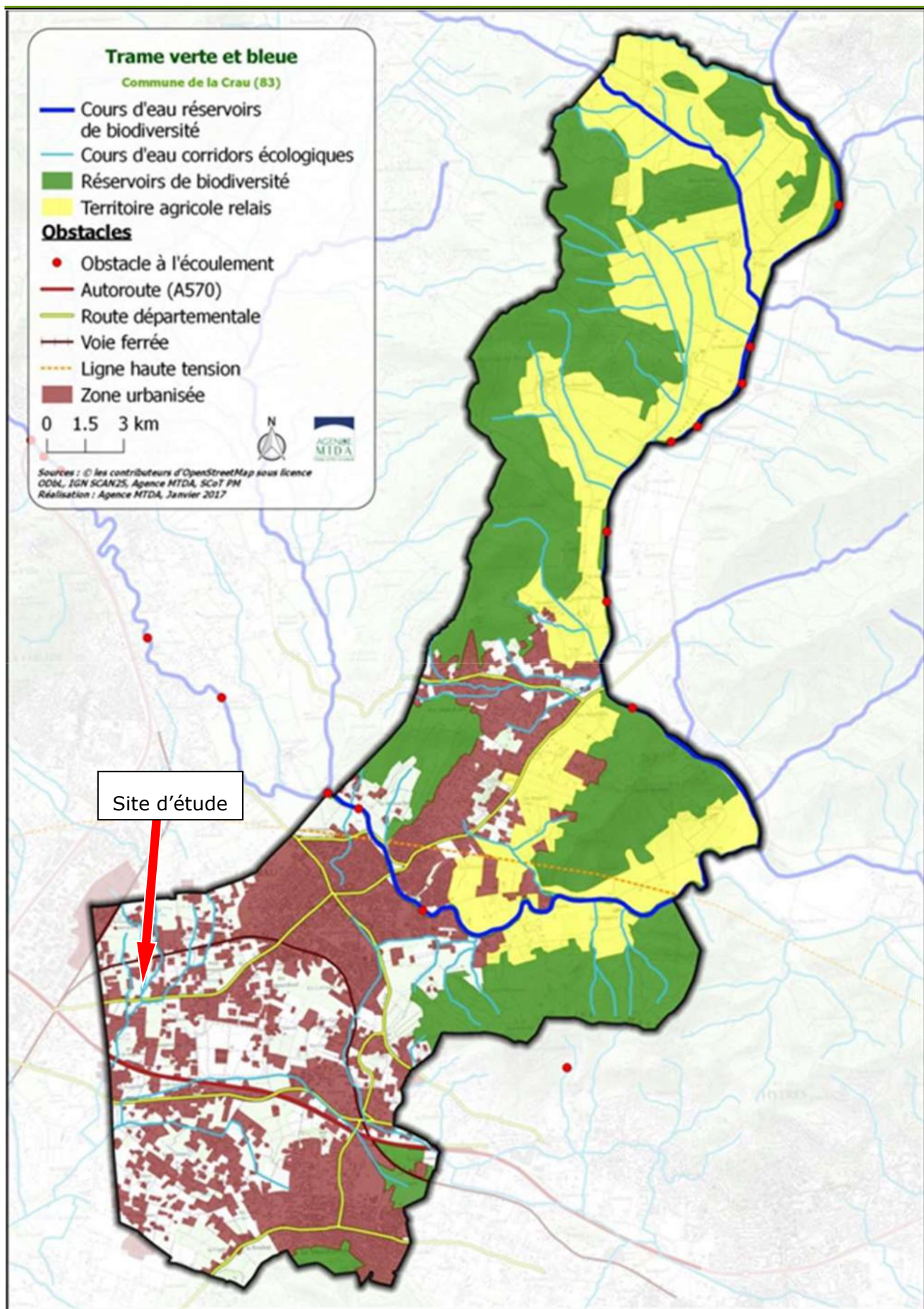


Figure 5 : Localisation du site de projet dans la Trame Verte et Bleue du Plan Local d'Urbanisme de La Crau (83)

Par conséquent, le site semble globalement déconnecté de la trame verte et bleue. L'enjeu potentiel lié aux continuités écologiques est considéré comme faible.

III.2.2 Habitats naturels

Le site d'étude est majoritairement composé de cultures de pivoines au sud-ouest et au nord-est. Le reste des habitats correspond à des milieux anthropisés (bâtiments, chemins, zones de dépôts) ou à des espaces abandonnés de friche présentant une végétation rudérale situés au centre de l'aire d'étude. Le site est bordé au nord et en partie à l'ouest par un réseau de haies monospécifiques de Cyprès plantées et arborescentes.

Il semble que la gestion actuelle du site permette le maintien de tous les milieux actuels en l'état.

L'enjeu potentiel lié aux habitats naturels est considéré comme faible à négligeable. Aucun habitat d'intérêt communautaire et / ou de zone humide n'est pressenti.



Photographie 1 : Culture de pivoine au nord-est, Eco-Stratégie le 24/04/2024



Photographie 2 : Culture de pivoine au sud-ouest, Eco-Stratégie le 24/04/2024



Photographie 3 : Un des bâtiments situé au centre de l'aire d'étude, Eco-Stratégie le 24/04/2024



Photographie 4 : Culture de pivoine au nord-est et aperçu d'une partie de la haie monospécifique qui borde l'aire d'étude, Eco-Stratégie le 24/04/2024



Photographie 5 : Friche et zones de dépôt au centre de l'aire d'étude, Eco-Stratégie le 24/04/2024



Figure 6 – Habitats naturels au sein de l'aire d'étude (code EUNIS)

III.2.3 Zones humides

Aucun des sondages pédologiques réalisés n'a montré la présence de zones humides sur le site. Le premier sondage n'a pu être effectué que jusqu'à 40 cm de profondeur étant donné le substrat en partie minéral. Aucune flore caractéristique de zone humide n'a non plus été observée.

L'enjeu potentiel associé aux zones humides est considéré comme négligeable.

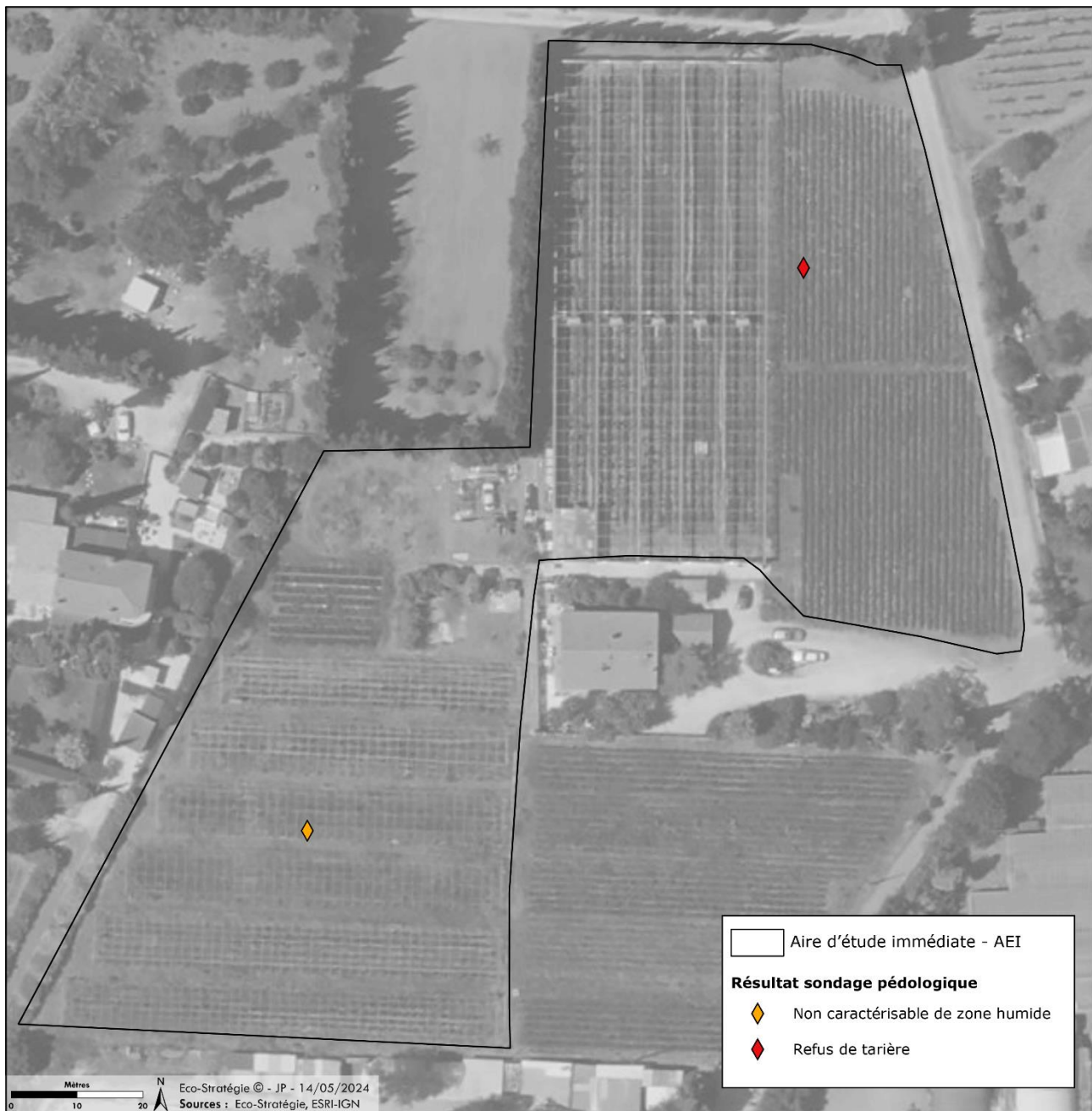


Figure 7 – Localisation et résultats des sondages pédologiques

III.2.4 Flore

La visite de site n'a pas permis de relever la présence d'espèce protégée et ou patrimoniale.

Le site peut présenter par ailleurs une sensibilité aux espèces exotiques envahissantes notamment au centre au niveau des bâtiments, des zones de dépôts et de friches. Lors du seul passage réalisé, seule une espèce exotique envahissante a été observée : du Bambou.

En dehors des pivoines, les autres espèces sont communes à l'échelle locale et la majorité d'entre elles sont rudérales. Seules des espèces communes et rudérales sont pressenties sur le site.

L'enjeu potentiel associé à la flore est considéré comme faible à très faible.



Figure 8 – Localisation de l'espèce exotique envahissante recensée

III.2.5 Faune

Voici ci-dessous la liste des espèces faunistiques recensées lors du passage sur site. Au total, 13 espèces ont été observées (11 d'avifaune et 2 de lépidoptères). Parmi elles, 9 espèces d'avifaune sont protégées dont 3 patrimoniales (Chardonneret élégant, Martinet noir, Serin cini). Toutes les espèces contactées restent néanmoins communes à l'échelle locale.

Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques observées lors de la visite du site

Taxon	Nom vernaculaire Nom scientifique	EUROPE	LRN (N)	LRR (N)	ZN.	PN	DO / DH	Statut biologique
Avifaune	Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	LC	LC	LC	-	PN	-	NX
	Bruant zizi <i>Emberiza cirrus</i>	LC	LC	LC	-	PN	-	NX
	Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	LC	VU	LC	-	PN	-	NX
	Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	LC	-	PN	-	NX
	Martinet noir <i>Apus apus</i>	LC	NT	NT	-	PN	-	NX
	Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	LC	-	PN	-	NX
	Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	LC	LC	LC	-	PN	-	NX
	Pic vert <i>Picus viridis</i>	LC	LC	LC	-	PN	-	NX
	Pie bavarde <i>Pica pica</i>	LC	LC	LC	-	C	-	NX
	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	LC	LC	LC	-	C	-	NX
	Serin cini <i>Serinus serinus</i>	LC	VU	NT	-	PN	-	NX
Lépidoptère	Azuré de la bugrane <i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC	LC	-	-	-	R1
	Piérade de la rave <i>Pieris rapae</i>	LC	LC	LC	-	-	-	R1

Légende

Liste rouge européenne (EUROPE) / nationale (LRN) / régionale (LRR) / (N) Nidification : LC
Préoccupation mineure / NT Quasi-menacée / VU Vulnérable
ZNIEFF (Zn.)
Protection : PN Protection nationale / C chassable
Directive Oiseaux (DO) / Directive Habitats (DH)
Statut biologique : NX Nicheur à proximité / R1 Reproduction possible
Cortège : **semi-ouvert** / **arboré** / **anthropisé**

III.2.5.1. Avifaune

L'avifaune observée sur le site et à proximité est composée d'une diversité d'espèces ubiquistes, peu sensibles aux perturbations humaines et appréciant différents habitats (ouverts, semi-ouverts et anthropiques). Aucune de ces espèces n'a été observée en nidification au sein du site d'étude.

Le cortège des espaces semi-ouverts comporte 5 espèces dont 4 protégées et 2 patrimoniales (Chardonneret élégant, Serin sini). Ces espèces nichent possiblement à proximité de l'aire d'étude au sein de strate arbustive, voire arborée, mais s'alimentent en milieu plutôt ouvert. Ce cortège se concentre notamment au sein de la haie qui borde le site au nord et sur une partie ouest ainsi que dans les autres haies à proximité et dans les espaces de parcs / jardins. D'autres espèces mentionnées dans la bibliographie peuvent être attendues dans ces milieux, toutes globalement communes à l'échelle locale (*Faucon crécerelle*, *Huppe fasciée*, *Verdier d'Europe*, ...).

Le cortège des espaces arborés comporte 4 espèces dont 3 protégées et aucune patrimoniale. Ces espèces nichent possiblement à proximité de l'aire d'étude au sein principalement de la strate arborée et / ou arbustive dense et s'alimentent également dans ces types de milieu. Ce cortège se retrouve notamment au sein de la haie qui borde le site au nord et sur une partie ouest ainsi que dans les autres haies à proximité et dans les espaces de parcs / jardins. D'autres espèces mentionnées dans la bibliographie peuvent être attendues dans ces milieux, toutes globalement communes à l'échelle locale (*Fauvette mélanocéphale*, *Rougegorge familier*, ...).

Le cortège des espaces anthropisés comporte 2 espèces protégées dont le Martinet noir qui est patrimonial. Ce cortège niche possiblement à proximité de l'aire d'étude au sein ou à proximité de constructions humaines (bâtiments, habitations). Dans le cas présent, les bâtiments à proximité directe du site au sud et le bâtiment résidentiel bordant l'aire d'étude au centre semblent favorables. Il en va de même pour les autres bâtiments situés à proximité du site d'étude. Des espèces communes mais également patrimoniales mentionnées dans la bibliographie peuvent être attendues à proximité du site d'étude (*Chevêche d'Athéna*, *Hirondelle de fenêtre*, *Moineau domestique*, ...).

En résumé, seuls les espaces à proximité du site d'étude semblent favorables pour l'avifaune (haies, strate arborée, habitations). Les cultures de pivoine ne semblent pas présenter d'intérêt majeur pour l'avifaune en nidification.

III.2.5.2. Entomofaune

Lors de la visite de terrain, 2 espèces très ubiquistes et communes de lépidoptères ont été contactées (Azuré de la bugrane et Piéride de la rave). Aucune espèce patrimoniale et / ou protégée n'est attendue sur site de par l'absence de milieu favorable (pelouses sèches, milieux humides / aquatiques, ...), le manque de diversité floristique et l'entretien trop régulier des prairies dans la grande partie nord-ouest du site. Les espaces les plus favorables à une bonne diversité entomologique communes correspondent aux lisières et aux friches.

III.2.5.3. Autre faune

Aucune cavité favorable aux espèces de **chiroptères** n'a été observée au sein du site d'étude. Les bâtiments en limite sud et le bâtiment résidentiel principal au centre en dehors du site semblent davantage propices à ce taxon. L'aire d'étude ne semble favorable aux chiroptères qu'en zone de transit via les strates arborées à proximité et éventuellement en zone de chasse.

La présence de **mammifères terrestres** semble limitée au vu de la déconnexion du site d'étude avec le reste des milieux naturels à proximité. Il est tout de même possible de

s'attendre à trouver deux espèces protégées mentionnées dans la bibliographie : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe.

L'absence de point d'eau au sein et à proximité du site d'étude limite la présence d'**amphibiens** en période de reproduction. Même le fossé mentionné au sein de la trame bleue à 10 m à l'est du site était à sec lors de la visite de terrain. Les espaces de haies à proximité peuvent éventuellement servir aux amphibiens comme zone d'hibernation.

Concernant les **reptiles**, les zones de dépôts, de friches et de lisières sont favorables à quelques espèces mentionnées dans la bibliographie et protégée telles que le Lézard des murailles, la Tarente de Maurétanie ou la Couleuvre de Montpellier.

En résumé, seuls les espaces de lisières et de friches semblent propices à accueillir des espèces communes de faune. D'autres espaces en dehors du site semblent davantage favorables.

L'enjeu potentiel associé à la faune au sein du site est faible.

Par conséquent, l'enjeu écologique potentiel du site est notamment concentré sur les lisières et les espaces de friches. Malgré cela, l'ensemble du site présente un enjeu faible.

III.3. Mesures mises en œuvre pour éviter/réduire les incidences du projet sur la faune et la flore

III.3.1 Evitement géographique : évitement des lisières et des zones de friches

Le projet se situera à distance d'au moins 3 m de la haie monospécifique qui borde le site au nord et sur une partie ouest. Le projet évitera également les espaces de friche au centre du site. Ces espaces permettront à certaines espèces de pouvoir effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie (avifaune, herpétofaune, entomofaune).

III.3.2 Evitement temporel : réalisation des travaux au cours de la période de moindre sensibilité de la faune

Cette mesure consiste à adapter la période de travaux aux périodes sensibles pour la faune, à savoir la période de reproduction / nidification, voire la période d'hibernation (herpétofaune). Les éventuels débroussaillages sont recommandés à l'automne (de mi-septembre à fin octobre, idéalement dans la première quinzaine d'octobre) dans des conditions météorologiques favorables ($T^{\circ}\text{C} > 10^{\circ}\text{C}$, absence de gelées ou de neige). Le reste des travaux devra s'effectuer dans la continuité des travaux de débroussaillage.

Tout au long du chantier il est recommandé de limiter les phases d'inactivité.

Tableau 3 : Période de sensibilité de la faune en phase chantier

Groupe	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Oiseaux												
Chiroptères												
Mammifères terrestres												
Amphibiens												
Reptiles												
Insectes												

	Forte sensibilité
	Sensibilité moyenne
	Faible sensibilité

III.3.3 Réduction : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

En phase travaux les principes de précaution seront appliqués pour éviter la dispersion des espèces invasives ou l'introduction de nouvelles au sein du site :

- Contrôle, nettoyage si besoin, des engins et matériels ayant servi à la mise en place des ombrières, afin d'éviter toute dispersion de graines ou fragments hors du chantier. Application des mêmes préconisations pour tout engin entrant sur le chantier ;
- Non réutilisation hors site des terres de décapage des fondations contaminées par les espèces invasives annuelles : elles devront soit être exportées dans des filières agréées soit être rééталées sur site au sein du site ;

III.3.4 Réduction : Précaution quant à la création de micro-habitats favorables en phase chantier

Cette mesure consiste à limiter l'attractivité du chantier pour certaines espèces, notamment l'herpétofaune afin de réduire les risques de collision avec les engins. Une attention particulière sera portée au fait de limiter la création d'ornières au sein du chantier ainsi que de limiter la formation de micro-habitats favorables aux reptiles (dépôts de gravats, de pierres, etc...) au sein et à proximité directe du chantier.

III.4. Conclusion de la notice écologique du projet

Le site d'implantation du projet est un site agricole, qui présente une sensibilité écologique faible.

Le projet consiste à l'implantation d'ombrières photovoltaïques au niveau des cultures de pivoine, ce qui permet de conserver les habitats écologiques actuels et la fonctionnalité écologique globale du site.

La perméabilité des sols sera donc conservée également.

Les espaces naturels les plus favorables (lisières de haie et friches) ne seront pas impactés.

Les mesures d'évitement et de réduction proposées permettent d'éviter tout impact sur les individus et de conserver la fonctionnalité du site (perméabilité écologique, fonctionnalité des habitats).

Par conséquent et sous réserve de respecter les mesures d'évitement et de réduction, le projet aura une incidence faible et non significative sur les espèces faunistiques et floristiques présentes ainsi que sur la fonctionnalité globale du site.

IV. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA2000

IV.1. Réglementation

L'article L. 414-4 du Code de l'environnement transposant l'article 6 de la directive Habitats précise que les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

IV.2. Incidences du projet sur les habitats et les espèces

Deux zones Natura 2000 sont situées dans un rayon de 5km autour du site de projet.

Tableau 4 – Liste des sites Natura 2000 présents au sein de l'AEE

Nom du site Natura 2000	Type	Code	Distance à l'AEI	Surface recoupant l'AEI	Intérêts écologiques
Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières	ZSC	FR9301608	3,1 km au nord-ouest	Non	Habitats, Flore, Poissons, Invertébrés, Chiroptères, Mammifères terrestres
La plaine et le massif des Maures	ZSC	FR9301622	3,4 km à l'est	Non	Habitats, Chiroptères, Poissons, Invertébrés, Reptiles

IV.2.1 Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

Tableau 5 – Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » et interaction avec l'aire d'étude immédiate

Code	Intitulé	Surface de l'habitat dans le site N200	Surface impactée par le projet
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,03 ha	0 ha
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	2 ha	0 ha

Code	Intitulé	Surface de l'habitat dans le site N200	Surface impactée par le projet
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	1 ha	0 ha
4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	10,4 ha	0 ha
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	583 ha	0 ha
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	17,07 ha	0 ha
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	123 ha	0 ha
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	96 ha	0 ha
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	0,16 ha	0 ha
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,05 ha	0 ha
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	23,56 ha	0 ha
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	4 ha	0 ha
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	452 ha	0 ha
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	966 ha	0 ha
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2,96 ha	0 ha
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0 ha	0 ha
91B0	Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia	10,66 ha	0 ha
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	2,8 ha	0 ha
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	58,44 ha	0 ha
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	4,65 ha	0 ha
9320	Forêts à Olea et Ceratonia	118 ha	0 ha
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	4391 ha	0 ha

Code	Intitulé	Surface de l'habitat dans le site N200	Surface impactée par le projet
9380	Forêts à Ilex aquifolium	267 ha	0 ha
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	175 ha	0 ha
9580	Bois méditerranéens à Taxus baccata	18,94 ha	0 ha

L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire et n'interfère pas avec les habitats présents au sein du site Natura 2000 FR9301608 Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières.

Tableau 6 – Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et interaction avec l'aire d'étude immédiate

Code	Intitulé	Surface de l'habitat dans le site	Surface impactée par le projet
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1,7 ha	0 ha
1170	Récifs	2,7 ha	0 ha
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques	1 ha	0 ha
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoëtes spp.	90 ha	0 ha
3170	Mares temporaires méditerranéennes	525 ha	0 ha
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3 ha	0 ha
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	2 ha	0 ha
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	25 ha	0 ha
4030	Landes sèches européennes	719 ha	0 ha
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	58,5 ha	0 ha
5310	Taillis de Laurus nobilis	7 ha	0 ha
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	19,6 ha	0 ha

Code	Intitulé	Surface de l'habitat dans le site	Surface impactée par le projet
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	199 ha	0 ha
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	8 ha	0 ha
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	265 ha	0 ha
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	379 ha	0 ha
91B0	Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia	0,1 ha	0 ha
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	211 ha	0 ha
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	44,6 ha	0 ha
9260	Forêts de Castanea sativa	2400 ha	0 ha
9320	Forêts à Olea et Ceratonia	2,4 ha	0 ha
9330	Forêts à Quercus suber	14 447 ha	0 ha
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	1 006 ha	0 ha
9380	Forêts à Ilex aquifolium	10 ha	0 ha
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1 330 ha	0 ha

L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire et n'interfère pas avec les habitats présents au sein du site Natura 2000 FR9301622 La plaine et le massif des Maures.

Le projet n'a aucune incidence sur aucun des habitats d'intérêt communautaires des 2 sites Natura 2000 situés à proximité.

IV.2.2 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Tableau 7 – Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » et interaction avec l'aire d'étude immédiate

Id	Espèce	Statut Natura 2000	Présence potentielle sur aire d'étude
Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
1324	<i>Myotis myotis</i>	Concentration	Possible
1352	<i>Canis lupus</i>	Concentration	Non
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration Hivernage	Non
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration Hivernage	Non
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Concentration	Non
1307	<i>Myotis blythii</i>	Concentration	Non
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration	Non
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Concentration	Non
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Concentration	Non
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration	Possible
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration	Non
Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
6147	<i>Telestes souffia</i>	Sédentaire	Non
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Sédentaire	Non
Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Sédentaire	Possible
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Sédentaire	Non
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Sédentaire	Non
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sédentaire	Non
Plantes visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
1453	<i>Arenaria provincialis</i>	Sédentaire	Non

La majeure partie des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » ne sont pas potentielles au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les espèces de chiroptères potentielles (*Myotis myotis*, *Myotis emarginatus*) utiliseraient essentiellement l'AEI en tant que zone de chasse et de transit. Le projet ne remet pas en cause ces deux activités.

Il est possible de retrouver des individus d'*Euplagia quadripunctaria* issus du zonage Natura 2000 même si cela est peu probable étant donné qu'au plus proche, le site N2000 se situe à plus de 3 km de l'AEI. De plus, seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodès présente un statut de conservation défavorable. La mise en place des ombrières n'impactera pas les individus de cette espèce issus du site Natura 2000 si jamais ils se retrouvent sur site.

Tableau 8 – Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et interaction avec l'aire d'étude immédiate

Id	Espèce	Statut Natura 2000	Présence potentielle sur aire d'étude
Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
1324	<i>Myotis myotis</i>	Concentration Reproduction /	Possible
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration Reproduction /	Non
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	Non
1307	<i>Myotis blythii</i>	Concentration Reproduction /	Non
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Sédentaire	Non
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Concentration Reproduction /	Non
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Concentration Reproduction /	Non
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration	Possible
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration Reproduction /	Non
Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
6147	<i>Telestes souffia</i>	Sédentaire	Non
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Sédentaire	Non
Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Sédentaire	Possible
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Sédentaire	Non
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Sédentaire	Non
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Sédentaire	Non
1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	Sédentaire	Non

Id	Espèce	Statut Natura 2000	Présence potentielle sur aire d'étude
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Sédentaire	Non
1084	<i>Osmoderma eremita</i>	Sédentaire	Non
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sédentaire	Non
Reptiles visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil			
1217	<i>Testudo hermanni</i>	Sédentaire	Non
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Sédentaire	Non

La majeure partie des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » ne sont pas potentielles au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les espèces de chiroptères potentielles (*Myotis myotis*, *Myotis emarginatus*) utiliseraient essentiellement l'AEI en tant que zone de chasse et de transit. Le projet ne remet pas en cause ces deux activités.

Il est possible de retrouver des individus d'*Euplagia quadripunctaria* issus du zonage Natura 2000 même si cela est peu probable étant donné qu'au plus proche, le site N2000 se situe à plus de 3 km de l'AEI. De plus, seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodès présente un statut de conservation défavorable. La mise en place des ombrières n'impactera pas les individus de cette espèce issus du site Natura 2000 si jamais ils se retrouvent sur site.

De manière générale, l'éloignement du site d'étude des zones Natura2000 (> 3km) suffit à écarter la potentialité qu'un individu de la zone Natura2000 utilise le site d'étude dans son cycle de vie.

Pour les chiroptères qui présentent les territoires de chasse les plus étendus, la fréquentation du site d'étude comme zone de chasse reste cependant potentielle. Cependant au regard de l'intérêt limité du site d'étude (contexte anthropisé et faible abondance de proies) par rapport à des milieux moins éloignés (boisements, pelouses, prairies humides, rivières, ...), cette fréquentation reste peu significative.

Le projet n'aura pas d'incidences sur les populations d'espèces caractéristiques des 2 zones Natura2000 situés à proximité

IV.3. Table des illustrations

• Figures

Figure 1 : Carte de localisation du projet	4
Figure 2 : Cartographie des zonages de protection réglementaire compris dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.....	6
Figure 3 : Cartographie des zonages d'inventaires compris dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.	7
Figure 4 : Cartographie des zonages contractuels compris dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.	8
Figure 5 : Localisation du site de projet dans la Trame Verte et Bleue du Plan Local d'Urbanisme de La Crau (83)	10
Figure 6 – Habitats naturels au sein de l'aire d'étude (code EUNIS)	15
Figure 7 – Localisation et résultats des sondages pédologiques	16
Figure 8 – Localisation de l'espèce exotique envahissante recensée	17

• Tableaux

Tableau 1 – Liste des sites Natura 2000 présents au sein de l'AEE	5
Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques observées lors de la visite du site	18
Tableau 3 : Période de sensibilité de la faune en phase chantier	20
Tableau 4 – Liste des sites Natura 2000 présents au sein de l'A EE.....	23
Tableau 5 – Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » et interaction avec l'aire d'étude immédiate	23
Tableau 6 – Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et interaction avec l'aire d'étude immédiate	25
Tableau 7 – Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » et interaction avec l'aire d'étude immédiate	27
Tableau 8 – Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et interaction avec l'aire d'étude immédiate	28

• Photographies

Photographie 1 : Culture de pivoine au nord-est, Eco-Stratégie le 24/04/2024.....	12
Photographie 2 : Culture de pivoine au sud-ouest, Eco-Stratégie le 24/04/2024	13
Photographie 3 : Un des bâtiments situé au centre de l'aire d'étude, Eco-Stratégie le 24/04/2024	13
Photographie 4 : Culture de pivoine au nord-est et aperçu d'une partie de la haie monospécifique qui borde l'aire d'étude, Eco-Stratégie le 24/04/2024.....	14
Photographie 5 : Friche et zones de dépôt au centre de l'aire d'étude, Eco-Stratégie le 24/04/2024	14